



# BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAUVIEUX



JUILLET 2026



## Éditorial du Maire

*Une nouvelle page, forcément...*

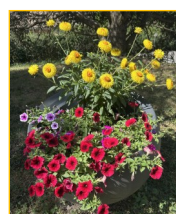
Le 15 mars dernier, vous avez apporté un très large soutien à la liste que j'avais l'honneur de conduire à l'occasion des élections municipales, avec quasiment 94% des suffrages exprimés (et une participation atteignant peu ou prou 70%). Au nom de notre équipe, je vous remercie chaleureusement : votre confiance nous engage et nous oblige. Nous débutons ce mandat, mais avec une différence notable par rapport au précédent. Laquelle ? Le Conseil Municipal compte désormais 15 membres (non plus 11) et c'est une première dans l'histoire de notre commune, qui a passé, depuis le dernier renouvellement électoral de 2020, le seuil des 500 habitants. De ce fait, ce sont 6 nouveaux élus sur 15, ainsi que 2 remplaçants, qui se familiarisent avec l'exercice, exigeant, de la gestion d'une commune. Attachés à notre village, ils arrivent, j'en suis ravi, avec leurs idées, leur enthousiasme, leur dynamisme et montrent déjà - je m'en doutais - aux côtés des sortants, eux aussi très engagés, une volonté farouche de s'investir pour le bien commun et de dessiner l'avenir de CHÂTEAUVIEUX. Malgré ce, notre volonté n'est assurément pas de révolutionner ni la vie de la Municipalité ni celle de notre village. Dans cet esprit, j'ai proposé aux membres du Conseil Municipal de conserver un nombre d'adjoints identique (3), alors que la Loi nous aurait autorisés à en élire un 4<sup>ème</sup>. Nous avons eu l'occasion de vous présenter un programme ambitieux mais cohérent et l'équipe, qui se met en place, tiendra ce cap.

Vous découvrirez dans cette édition du Bulletin Municipal l'organigramme et l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Je rappelle que toutes nos décisions figurent sur le site internet communal ([www.chateauneuf05.fr](http://www.chateauneuf05.fr)), que je vous invite à installer en page d'accueil de votre téléphone portable. Au-delà de la transparence nécessaire et réglementaire que nous veillons scrupuleusement à respecter, vous nous connaissez, ce site vous donne accès aux actualités certes municipales mais aussi aux programmations, nombreuses et variées, de nos associations. J'espère avoir le plaisir de vous retrouver lors des nombreux moments festifs de l'été prévus par leurs bénévoles, je les remercie, qui savent mettre en avant la qualité de vie châteauniarde.

Bel été à toutes et à tous !

Bien sincèrement,

Le Maire,  
Jean-Baptiste AILLAUD



## SOMMAIRE

Le mot du Maire

Ordre du tableau du Conseil Municipal

Nomination des élus dans divers organismes

Travaux d'enfouissement au quartier des Marins

Remplacement des menuiseries de l'ancienne école

Voirie communale 2026

Fauchage

Révision Allégée n°1 du PLU

Téléphonie : la fermeture du réseau cuivre à Châteauneuf

Exécution du budget 2025 - Compte Financier Unique (CFU)

Budget 2026

Principales opérations d'investissement 2026

Subventions aux associations

Autorisation de travaux : Rappel

Rappel : arrêté préfectoral/lutte contre les nuisances sonores

Déjections animales : merci de respecter les espaces publics

Délibérations du 1er semestre 2026

Cours de *Châteaugym* pour la saison 2026/2027

Ça s'est passé à Châteauneuf

État civil depuis le 1er janvier

Dates à retenir

## ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Maire :</b> AILLAUD Jean-Baptiste</p> <p><b>1<sup>er</sup> adjoint :</b> TEXIER Michel<br/>Voirie, travaux divers, travaux d'entretien courant des bâtiments communaux, relations avec l'agent technique et les bureaux de contrôle, fleurissement, décorations</p> <p><b>2<sup>ème</sup> adjointe :</b> CORNAND Christine<br/>Finances, budget, fiscalité, politiques contractuelles et conventions, petits achats courants</p> <p><b>3<sup>ème</sup> adjoint :</b> SERRES Gilles<br/>Urbanisme (suivi et instruction), relations avec les gestionnaires de réseaux, travaux structurels sur les bâtiments communaux</p> | <p><b>Conseillers Municipaux</b><br/>PACALET Nadine<br/>GONCALVES Régine<br/>BOYER Christian<br/>DE PIETRO Michel<br/>TEMPIER Nathalie<br/>PHILIPPE Mélissa<br/>NOUVEL Florent<br/>ANTOINE Agnès<br/>GRIMBERT Sylvain<br/>GIRAUD Fanny<br/>MASSE Julien</p> <p><u>Candidats supplémentaires :</u><br/>SELIN Coralie<br/>DA SILVA Brice</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## NOMINATION DES ÉLUS DANS DIVERS ORGANISMES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

| Structure                                     | Objet                                                                                                                                                                                   | Représentant titulaire                                             | Représentant suppléant                |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <i>Territoire d'Énergie 05</i>                | Éclairage public, réseaux électriques et téléphoniques, etc.                                                                                                                            | SERRES G.                                                          | TEXIER M.                             |
| SCoT de l'Aire Gapençaise                     | Schéma de Cohérence Territoriale : document de préfiguration d'urbanisme [supra PLU, à l'échelle de 4 intercommunalités].                                                               | AILLAUD JB.                                                        | SERRES G.                             |
| SICTIAM                                       | Télétransmission des documents (actes, délibérations, arrêtés municipaux, etc.)                                                                                                         | CORNAND C.                                                         | /                                     |
| CNAS                                          | Comité National d'Action Sociale (politique sociale envers les agents de la collectivité).                                                                                              | CORNAND C.                                                         | /                                     |
| Commission de révision des listes électorales | Validation des radiations et inscriptions effectuées par le Maire (avec 2 autres représentants : 1 du Tribunal et 1 de la Préfecture, non encore désignés par ces dernières instances). | PACALET N.                                                         | /                                     |
| Correspondant Défense                         | Lien avec l'Armée.                                                                                                                                                                      | DE PIETRO M.                                                       | /                                     |
| Correspondant SDIS                            | Lien avec le SDIS (pompiers) / Information du Conseil Municipal et de la population sur les questions de prévention et évaluation des risques, etc.                                     | TEXIER M.                                                          | /                                     |
| Commission d'Appel d'Offres                   | Analyse des plis remis par les entreprises lors de marchés publics conséquents.                                                                                                         | AILLAUD JB.<br>(Président)<br>TEXIER M.<br>CORNAND C.<br>SERRES G. | PACALET N.<br>NOUVEL F.<br>ANTOINE A. |
| Correspondant égalité femme / homme           | Missions d'information, de conseil et de participation à toutes actions touchant l'égalité, ce qui inclut la prévention des violences sexistes.                                         | PHILIPPE M.                                                        | /                                     |



## TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT AU QUARTIER DES MARINS

Désormais, au terme de plusieurs années d'études et de diverses phases d'intervention des entreprises, tous les travaux d'enfouissement de réseaux sont terminés au quartier des *Marins*. Seuls quelques poteaux, sur la voie publique, subsistent encore mais devraient être déposés ces jours-ci. L'entreprise *ETEC* doit également reprendre des tranchées où l'enrobé s'est légèrement affaissé. Encore une fois, nous remercions tous les riverains pour la gêne occasionnée par ces travaux..



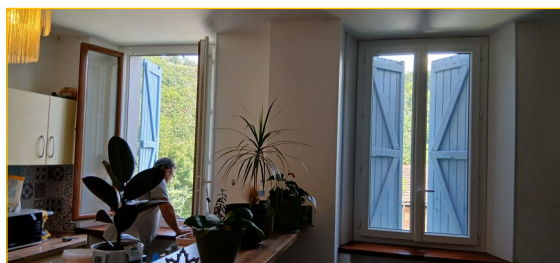
Route de La Basse-Rue. Installation d'un transformateur.



Vue depuis la RD 45.

## REEMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Le Conseil Municipal a programmé le remplacement des menuiseries du logement situé au-dessus de la médiathèque. En effet, au moment de la réhabilitation de l'ancienne école en 2010, ces menuiseries n'avaient pas été remplacées ; il est nécessaire aujourd'hui de procéder à leur changement car leur vétusté entraîne une mauvaise isolation thermique.



Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis de remplacement des menuiseries existantes en menuiseries PVC imitation bois :

*Menuiserie CHARLES* : 8 267,00 € HT

*CASÉO* : 8 665,44 € HT

*GATI PLASTIC* : 7 554,75€ HT.

C'est l'entreprise *GATI PLASTIC* qui a été retenue pour un montant HT de 7 554,75€.

Le Conseil Municipal a demandé (et obtenu) une subvention de 50% au Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale d'Investissement des Conseillers Départementaux.

Subvention du Département : 3 777,37 €

Montant des travaux (H.T.) : 7 554,75 €

Montant des travaux (T.T.C.) : 7 970,26 €

Autofinancement : 4 192,89 €



## VOIRIE COMMUNALE 2026

Les travaux de voirie communale 2026 seront réalisés, en septembre, par *La Routière Du Midi* (retenue après consultation). Une seule opération est prévue cette année, le Chemin du Bois Du Prince, pour un coût des travaux de 18201,20€ HT, soit 21841,44€ TTC.

La participation financière du Conseil Départemental, pour 2026, est de 7000€.



## FAUCHAGE

Comme chaque année, la commune a fait procéder, début juin, au fauchage de toutes les voies communales et de certains chemins ruraux. La sécurité des usagers est ainsi garantie.

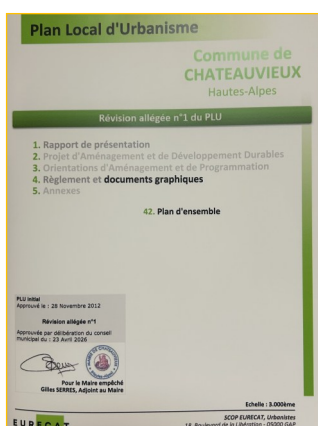
La Commune a sollicité deux entreprises et c'est l'entreprise *ETA GIRAUD LUDOVIC* qui a été retenue. L'élagage sera effectué en fin d'été.

Coût des travaux : 3200€ HT soit 3840€ TTC.



## RÉVISION ALLEGÉE N° 1 DU P.L.U.

La procédure de Révision Allégée n°1 du P.L.U. arrive à son terme. L'enquête publique s'est déroulée du lundi 2 février à 9h00 au lundi 16 février à 12h00 sous la responsabilité de Mme Marion DOUARCHE, commissaire enquêteur nommée par le Tribunal Administratif.



2 permanences ont eu lieu en Mairie, l'une à l'ouverture et l'autre à la fermeture de l'enquête. Madame le Commissaire Enquêteur a remis son rapport en Mairie le 16 mars 2026 avec un avis favorable sur cette Révision Allégée n°1 du P.L.U.

Le mercredi 23 avril 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 POUR), a décidé d'approuver cette Révision Allégée n°1.

Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, la délibération d'approbation a fait l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal « *Le Dauphiné Libéré* ».

## TÉLÉPHONIE : LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE À CHATEAUVIEUX

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. *ORANGE*, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a décidé de sa fermeture mais celle-ci ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet, bien au contraire ! L'accès à internet et au téléphone est désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique. En ce qui concerne CHATEAUVIEUX (toutes les communes ne sont pas dans le même cas de figure), c'est à partir du 31 octobre 2029 que le réseau cuivre sera abandonné, ce qui signifie que toute habitation ou tout logement non raccordé à la fibre optique à ce moment-là ne sera plus raccordé à internet.

À ce jour, seuls 50% des foyers de CHATEAUVIEUX sont « fibrés » (environ 190 sur 380). De ce fait, si vous n'avez pas encore la fibre optique, faites donc la démarche, sans tarder, de solliciter votre opérateur téléphonique pour qu'un technicien intervienne à votre domicile. Attention ! Il peut y avoir des difficultés techniques lors du raccordement, revenez vers la Mairie si c'est le cas.





## EXÉCUTION DU BUDGET 2025

### COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le Compte Financier Unique est le bilan de l'année écoulée. Ce document de synthèse expose les résultats de l'exécution du budget et prend en compte les coûts et dépenses réels, qui ont pu évoluer par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif (par exemple en raison d'une dépense imprévue). Il est voté en Conseil Municipal et acte la clôture des comptes de la commune.

|          | Fonctionnement | Investissement | Restes à réaliser* |
|----------|----------------|----------------|--------------------|
| Dépenses | 422 120,34     | 962 584,06     | 178 718,80         |
| Recettes | 922 016,65     | 584 642,88     | 207 500,00         |
| Résultat | + 499 896,32   | - 377 941,18   | 28 782,00          |

#### Affectation de résultats :

Constatant que le Compte Financier Unique présente un :

1. Excédent de fonctionnement de 499 896,32 €
2. Déficit d'investissement de 377 941,18 €
3. Solde positif des restes à réaliser de 28 782,00 €
4. Besoin de financement (2-3) de 349 159,98 €



Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- La somme de 349 159,98 € pour couvrir les besoins de financement en investissement (Chapitre 10 - article 1068)
- le solde disponible de 150 736,34 € en excédent reporté de fonctionnement (Chapitre 002)

\* Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses, aux sommes engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'exercice concerné.

Les restes à réaliser figurant au compte financier unique doivent être identiques à ceux repris au budget primitif.

Les restes à réaliser dépenses sont détaillés en report dans le tableau des opérations d'investissement 2026 ci-après.

Les restes à réaliser recettes ont fait l'objet de notifications d'attribution de subvention et figurent en recette d'investissement au budget primitif 2026, comme suit :

| OPÉRATIONS                      | MONTANT DE LA SUBVENTION                                |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 0015 - BÂTIMENT CURE            | 50 000 € (Département)                                  |
| 0068 – AMÉNAGEMENT VOIRIE FIFRE | 146 500 € (Département et Agglomération)                |
| 0070 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES | 11 000 € (Fonds de concours Communauté d'Agglomération) |





## BUDGET 2026

En séance du 23 avril 2026, le Conseil Municipal, qui compte désormais 15 membres, a adopté, à l'unanimité des élus présents et représentés, le budget prévisionnel de la commune qui prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 650 000,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 007 000 €.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, il repose sur la poursuite du programme d'investissement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stabilité des impôts locaux.

L'année écoulée a été riche de projets accomplis avec d'une part la fin des travaux de rénovation de l'ancienne cure en un appartement communal occupé par un locataire depuis octobre 2025 et d'autre part la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD45, Route de TALLARD, à Ségrier / Fifre, sans oublier la fin de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (salle des fêtes et ancienne cure). Ces investissements étaient ciblés et utiles : entretenir notre patrimoine, aménager la voirie et accompagner la transition énergétique. Ils ont été réalisés en puisant dans les ressources propres de la commune sans recourir à l'emprunt.

Pour 2026, la commune a fait le choix, dans la mesure du possible, de diminuer les dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement, car l'année à venir est, elle aussi, pleine de projets. On notera en particulier le projet de Véloroute « GAP - Val de Durance » pour la section allant de la Zone d'Activité jusqu'au Rochazal en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, qui en a la maîtrise d'ouvrage déléguée. Ce projet bénéficie de financements importants de l'État et de la Région et les travaux devraient commencer bientôt.

Malgré des investissements importants, des produits réels de fonctionnement en baisse et des charges réelles de fonctionnement en hausse, la capacité d'autofinancement brute de la commune est de 94 322 € pour 2025 (elle était de 113 049 € en 2024). Après remboursement de l'emprunt, la capacité d'autofinancement nette est de 84 592 € pour 2025 (elle était de 103 666 € en 2024).

La commune a un endettement très faible puisque les charges réelles financières en 2025 s'élèvent à 4 € par habitant. Elles sont de 80 €/habitant pour le Département et de 30 €/habitant pour la Région.

Pas de changement en 2026 pour les taux des impôts directs communaux :

|                                                     |        |
|-----------------------------------------------------|--------|
| Taxe foncière (bâti)                                | 39,00% |
| Taxe foncière (non bâti)                            | 61,60% |
| Taxe d'Habitation (pour les résidences secondaires) | 11,20% |

### PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2026 (BUDGET PRIMITIF - Dépenses d'investissement)

| OPERATIONS                                          | REPORT<br>Restes à réaliser | PROPOSITION<br>NOUVELLE |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Véloroute (Lachaup – Rochazal)                      | /                           | 304 150,00 €            |
| Aménagement voirie (Fifre)                          | 168 618,80 €                | /                       |
| Aménagement terrain communal village (étude)        | /                           | 10 000,00 €             |
| PLU                                                 | 2 700,00 €                  | 5 500,00 €              |
| Changement menuiseries (appartement ancienne école) | /                           | 8 000,00 €              |
| Réhabilitation de la Cure                           | 5 000,00 €                  | 1 000,00 €              |
| Eaux pluviales Parnel                               | /                           | 5 000,00 €              |
| Recensement des chemins communaux et ruraux         | 2 400,00 €                  | /                       |
| <b>TOTAL</b>                                        | 178 718,80                  | 333 650,00 €            |
| <b>PROPOSITION GLOBALE</b>                          | 512 368,80 €                |                         |

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions pour les associations ont été votées lors du Conseil Municipal du 5 juin 2026 :

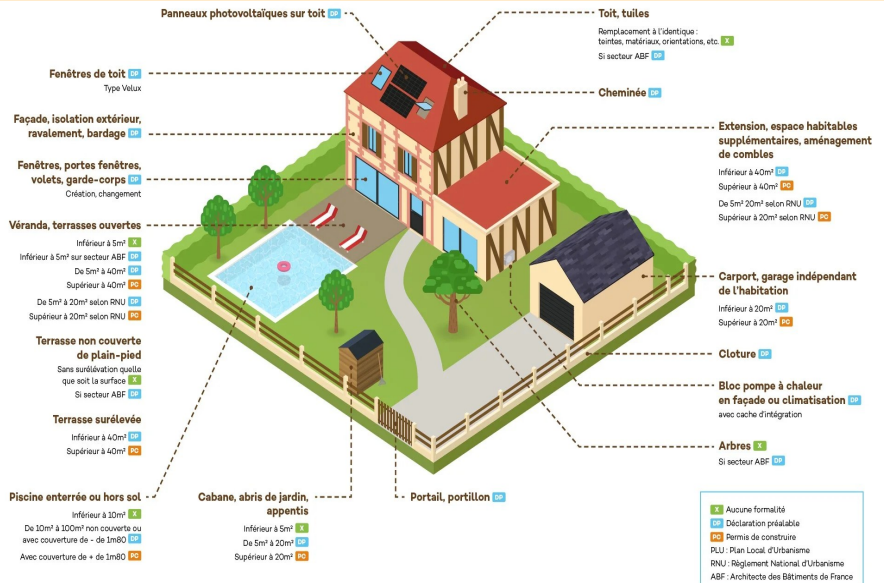


|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| L'A. Festiv'                             | 2 800 € |
| CHÂTEAUVIEUX Trail Nature                | 1 500 € |
| Association de chasse (ACCA)             | 900 €   |
| Relais Petite Enfance « La Baroulade »   | 430 €   |
| Téléthon                                 | 270 €   |
| Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière | 100 €   |

## AUTORISATIONS DE TRAVAUX : RAPPEL

- Les abris de jardin, cabanes, pool houses d'une surface inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> ne sont pas soumis à autorisation, par contre, au-delà de 5m<sup>2</sup>, ces aménagements devront faire l'objet, au préalable, d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire, répondant à la réglementation du PLU.

- Les toitures terrasses autorisées dans le cadre d'un permis de construire accordé par la Mairie doivent être végétalisées rapidement et au plus tard avant la fin des travaux, conformément aux prescriptions de l'autorisation.



## RAPPEL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL / LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage du 18 avril 1994 est abrogé et remplacé par le présent arrêté (n°05-2025-02-26-00003 du 26 février 2025).

Les activités bruyantes effectuées par les particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments tels les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'usage d'engins bruyants sont autorisées aux horaires suivants :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 le samedi,
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits.

Les activités bruyantes effectuées par les professionnels susceptibles de causer une gêne à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur une propriété privée ou sur le domaine public, tels les chantiers de travaux privés ou publics, l'entretien des espaces verts, les travaux de voiries et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements sont autorisées :

- de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 18h00 le samedi,
- et interdits les dimanches et jours fériés (tolérance admise pour le jour de l'an, la fête de la musique et du 14/07).



## DÉJECTIONS ANIMALES : MERCI DE RESPECTER LES ESPACES PUBLICS !

Nous constatons de plus en plus fréquemment la présence de déjections animales dans les espaces verts autour de la Mairie et de la salle des fêtes ainsi que sur les trottoirs du village.

Merci, lorsque vous promenez votre chien, de veiller à ramasser ses excréments.



## DÉLIBÉRATIONS du 1er semestre 2026

Désignation d'un secrétaire de séance  
(délibérations n° 1 - n° 8 - n° 26).  
Approbation PV de la séance précédente  
(délibérations n° 2 - n° 9 - n° 10 - n° 27).

3 : Choix d'une entreprise pour le changement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école.  
4 : Demande de subvention pour le remplacement des menuiseries de l'ancienne école.  
5 : Participation au financement de la protection santé des agents.  
6 : Détermination du nombre d'adjoints.  
7 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.  
11 : Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.  
12 : Désignation des délégués à Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05.  
13 : Désignation des délégués au Syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise.  
14 : Désignation des délégués au SICTIAM.  
15 : Désignation des délégués de la Commune au CNAS.  
16 : Désignation d'un délégué à la Commission de contrôle des listes électorales.  
17 : Désignation d'un correspondant défense.  
18 : Désignation d'un correspondant SDIS.  
19 : Commission d'Appel d'Offres.  
20 : Désignation d'un correspondant égalité femme / homme.

21 : Approbation de la Révision Allégée n° 1 du P.L.U.  
22 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.  
23 : Affectation des résultats 2025.  
24 : Vote des taux des taxes directes communales 2026.  
25 : Vote du Budget Primitif 2026.  
28 : Convention d'offre de concours : Association Diocésaine de GAP.  
29 : Choix d'une entreprise pour l'entretien voirie.  
30 : Subvention voirie communale 2026.  
31 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.  
32 : Tarifs de location de la salle des fêtes.  
33 : Subvention à l'association CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.  
34 : Subvention à l'association L'A. Festiv'.  
35 : Subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).  
36 : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.  
37 : Subvention au RPE (Relais Petite Enfance – La Baroulade).  
38 : Don en faveur du Téléthon.

- Motion pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.



## COURS DE CHÂTEAUGYM POUR LA SAISON 2026-2027



Les inscriptions auront lieu les lundi 7 septembre et jeudi 10 septembre de 18 h 00 à 20 h 00 à la salle des fêtes. La reprise des cours aura lieu le lundi 14 septembre.

Cours proposés :

|          | Heure de début | Cours                    | Professeur |
|----------|----------------|--------------------------|------------|
| Lundi    | 18 h 30        | Gym douce                | Lydie      |
| Mardi    | 18 h 30        | Zumba                    | Marie      |
| Mercredi | 18 h 30        | Pilâtes                  | Olivier    |
| Mercredi | 19 h 30        | Step et circuit training | Olivier    |
| Jeudi    | 10 h 30        | Stretching matinal       | Manira     |
| Jeudi    | 18 h 00        | Sophrologie              | Samantha   |
| Jeudi    | 19 h 30        | Danse en ligne débutants | Corinne    |
| Jeudi    | 20 h 15        | Danse en ligne confirmés | Corinne    |





## ÇA S'EST PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX !



Dimanche 1er février  
Repas des aînés / Municipalité  
La *MOURARD Family* enchante le public !



Samedi 7 février  
Repas et carnaval / *L'A.festiv*  
Ambiance "années folles" (1920)



Samedi 11 avril  
Concert de chorales / Municipalité  
*Les Chœurs du Château* et *La Coraline* se produisent en notre église



Samedi 25 avril  
AG *L'A.festiv*  
L'animation au cœur de la soirée





Vendredi 8 mai / Commémoration de l'Armistice /  
Municipalité  
Devoir de mémoire au Monument aux Morts



Samedi 30 mai  
*"Nettoyons le Sud"* / Municipalité  
Plus 100 Kg de déchets ramassés



Samedi 30 mai  
*La Bel' Tanquée / L'A.festiv*  
Belote, pétanque et repas pour 30 équipes







Samedi 12 juin  
**AG CHÂTEAUGYM**  
 L'association sportive aux 100 adhérents



Samedi 20 juin  
 Marché des artisans et fête de la musique /  
*L'A.festiv*  
 Très belle soirée au cœur du village



Samedi 27 juin  
**AG CHÂTEAUVIEUX Trail Nature**  
 Préparation des courses et des sorties de l'année





# ÉTAT CIVIL

## depuis le 1er janvier

Informations données suivant les actes et les avis reçus en Mairie à la date d'impression et depuis la dernière édition du Bulletin Municipal.

**Naissance** de Léo CARTERY CHOLLET le 16 janvier, fils de Margot CHOLLET et Pierre CARTERY.

**Naissance** de Abby YTIER le 28 février, fille de Noémie DUTHOIT et Yohan YTIER.

**Naissance** de Nora MAURON le 5 mars, fille de Léa MAGALLON et Quentin MAURON.

**Naissance** de Arya HACHANI le 31 mars, fille de Inès RIBOTTA et Farid HACHANI.

**Naissance** de Lucy NOUVEL le 5 avril, fille de Aurore et Florent NOUVEL.

**Naissance** de Maïdo LOUCHEUX OUTTERS le 23 avril, fils de Pernelle OUTTERS et Aurélien LOUCHEUX.

**Naissance** de Timéo BEN TAHAR le 27 juin, fils de Tiffany et Raphaël BEN TAHAR.

**Mariage** de Annwenn LÉVÊQUE et Bertrand COPIN, le 31 janvier.

**Mariage** de Nathalie TRÉMOULIÈRE et Philippe MARQUE, le 9 mai.

**Mariage** de Audrey MERCOLINO et Yannick DAINÈSE, le 19 juin.

**Mariage** de Élodie MACÉ et Rémi MAGALLON, le 27 juin.

**Décès** de Micheline COSSON, le 2 mars.

**Décès** de Georges ROUIT, le 6 juin.



Mairie de CHÂTEAUVIEUX  
155 Espace Roger BOYER  
05000 CHÂTEAUVIEUX

Téléphone : 04 92 54 12 13

Courriel : [secretariat.mairie@chateauneuf05.fr](mailto:secretariat.mairie@chateauneuf05.fr)

Site internet : [www.chateauneuf05.fr](http://www.chateauneuf05.fr)

### ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI :

DE 7 H 30 À 12 H 30 - DE 14 H À 17 H 30

MERCREDI :

DE 7 H 30 À 12 H 00

VENDREDI :

DE 7 H 30 À 12 H 30

### PERMANENCES

*DU MAIRE ET DES ADJOINTS :*

*MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS*

*AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE*

**LE MAIRE, JEAN-BAPTISTE AILLAUD**

➤ SUR RENDEZ-VOUS

**LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT, MICHEL TEXIER**

➤ VENDREDI 9 H - 11 H

**LA 2<sup>ÈME</sup> ADJOINTE, CHRISTINE CORNAND**

➤ JEUDI 15 H - 17 H

**LE 3<sup>ÈME</sup> ADJOINT, GILLES SERRES**

➤ VENDREDI 11 H - 12 H 30

## DATES À RETENIR

Samedi 25 et dimanche 26 juillet :

Fête d'été (Place Marcel LESBROS)

Vendredi 21 août :

Randonnée nocturne (départ : salle des fêtes)

Dimanche 23 août :

17<sup>ème</sup> *Trail des Balcons* de CHÂTEAUVIEUX (salle des fêtes)

Samedi 5 septembre :

Fête du four (salle des fêtes)

Lundi 7 septembre (18 h 00 à 20 h 00) :

Inscriptions aux cours de gym (salle des fêtes)

Jeudi 10 septembre (18 h 00 à 20 h 00) :

Inscriptions aux cours de gym (salle des fêtes)



Directeur de publication : Jean-Baptiste AILLAUD

Articles rédigés par le comité de rédaction

Éditeur : Mairie de CHÂTEAUVIEUX